

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 31 JANVIER 2023**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, MARDI 31 JANVIER À VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Mme Martine COUET, Maire.

<b><u>Étaient présents</u></b>	Mme Martine COUET, Mme Sylvie LE DRÉAU, M. Fabien LECERF, M. Jérôme BELFORT, Mme Anne-Laure JODEAU BELOTTI, M. Pascal JOUSSE, Mme Nicole GUYON, M. Cyrille OLLIVIER
<b><u>Absents excusés</u></b>	Mme Lydia DESBOIS donne procuration à Mme Nicole GUYON M. Franck BARRIER donne procuration à M. Fabien LECERF Mme Sandrine DEMAYA donne procuration à Mme Sylvie LE DRÉAU M. Dominique COLIN donne procuration à Mme Martine COUET M. Miguel FIMIEZ Mme Linda EL KRIMI
<b><u>Absent non excusé</u></b>	Néant
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	M. Fabien LECERF

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du mardi 6 décembre 2022
- Désignation du secrétaire de séance

**Ordre du jour**

1. **Convention de participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants**
2. **Renouvellement de la convention d'entretien du site des Vallées avec la MFR de La Ferté Bernard**
3. **Convention de groupement de commande travaux voirie avec la Communauté de communes du Val de Sarthe**
4. **Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes**
5. **Modalités de remboursement du prêt à court terme pour les travaux du bourg**
6. **Demande d'un particulier pour l'acquisition d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZC n° 1**
7. **Remboursement achats alimentaires vœux du Maire aux bénévoles**

8. **Mandatement avant le vote du Budget primitif 2023**
9. **Comptes rendus des commissions communales**
10. **Comptes rendus des commissions communautaires**
11. **Questions diverses**

## **1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 6 décembre 2022**

Cyrille OLLIVIER souhaite préciser que dans le paragraphe des comptes-rendus des commissions communautaires par rapport à la commission éducation et santé, il convient de modifier que « l'entente se fait avec Chemiré le Gaudin, Souligné Flacé, Louplande, Etival et Voivres ».

Suite à cette modification, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 6 décembre 2022 à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Convention de participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants**

### **Délibération DE01-31012023**

Il s'agit de renouveler l'adhésion annuelle municipale à l'association Polleniz et de valider la participation à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants proposée via un devis chiffré par rapport au nombre d'hectares de la commune qui s'élève à 380,30 euros pour l'année 2022. Cette adhésion permet aux collectivités d'être représentées dans la gouvernance de POLLENIZ, d'avoir accès à la veille technique et réglementaire, à des actions collectives et à du conseil, et autorise POLLENIZ à verser aux bénévoles des défraiements à la capture dans le cadre des luttes collectives contre les rongeurs aquatiques sans ouvrir de régie.

La commune a également acheté une paire de gants pour chaque piègeur.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la convention annuelle de participation à la lutte contre les RAE avec POLLENIZ**

## **3. Renouvellement de la convention d'entretien du site des Vallées avec la MFR de La Ferté Bernard**

### **Délibération DE02-31012023**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler la convention d'entretien du site des vallées avec la Maison Familiale Rurale de La Ferté-Bernard.

Les travaux dispensés par les élèves concernent :

- Le débroussaillage et l'abattage de petits bois,
- Le ramassage de la biomasse,
- L'entretien des deux mares.

Le coût forfaitaire pour 4 journées d'intervention est de 2 800€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la présente convention.

#### **4. Convention de groupement de commande travaux voirie avec la Communauté de communes**

##### **Délibération DE03-31012023**

Madame le Maire, présente au Conseil municipal le projet de convention de groupement de commandes organisé pour la passation d'un marché pour les travaux de voirie et réseaux divers (VRD) en agglomération, hors agglomération et sur le patrimoine de la Communauté de communes à partir de 2024.

Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Communauté de communes du Val de Sarthe. La durée du groupement est fixée du 01/01/2024 au 31/12/2026.

Le membre du Conseil municipal désigné pour intervenir à la commission d'appel d'offres est Fabien LECERF.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adhérer au groupement de commande susmentionné et autorise Madame le Maire à signer la convention de groupement de commandes, ainsi que tous documents relatifs au marché concernant la commune.**

#### **5. Reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de communes**

##### **Délibération DE04-31012023**

Suite au courrier de la Préfecture reçu le 18 janvier informant de la suppression du caractère obligatoire de reversement du produit communal de la taxe d'aménagement aux EPCI, il faut délibérer à nouveau sur ce point avant le 1<sup>er</sup> février afin de préciser les modalités à mettre en place.

En octobre, une délibération a déjà été prise pour le reversement d'un point à la Communauté de communes sur les recettes 2021 et 2022 de taxe d'aménagement. Cette délibération l'abroge et la remplace.

Le montant à reverser à la Cdc pour 2021 est 14 344 ,00 euros.

Les membres du Conseil municipal décident de maintenir le versement de cette somme à la Communauté de communes.

Une nouvelle délibération sera prise en fin d'année concernant le reversement ou non de la taxe d'aménagement sur les produits reçus par la commune en 2022.

**La présente délibération est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## **6. Modalités de remboursement du prêt à court terme pour les travaux du bourg**

### **Délibération DE05-31012023**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg, le prêt à court terme ouvert au Crédit Agricole arrive à échéance au 15 février 2023.

Pour rappel les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

N° de contrat : 10001793346

Emprunt à taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois moyenné

Durée 3 ans dont 2 ans de différé d'amortissement du capital avec paiement annuel des intérêts et taux de départ E12MM + 0.07 % soit à ce jour 0.74 %.

Selon la délibération approuvée le 10 novembre 2020, le prêt doit être remboursé le 15 février 2023 pour un montant de 818 511,45 euros.

Ce remboursement sera effectué sur le compte d'imputation 1641 sur le budget de la commune 2023.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le remboursement du prêt au 15 février 2023 auprès du Crédit Agricole, pour un montant total de 818 511,45 euros sur le compte d'imputation 1641.**

## **7. Demande d'un particulier pour l'acquisition d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZC n° 1**

Le Conseil municipal donne son accord à Martine COUET pour qu'elle poursuive les démarches sur ce dossier. Il sera présenté à la prochaine réunion de Conseil municipal.

Il s'agit d'un bout de chemin communal allant à la parcelle ZC n° 1.

## **8. Remboursement achats alimentaires vœux du Maire aux bénévoles**

### **Délibération DE06-31012023**

Madame le Maire présente au Conseil municipal trois demandes de remboursement de frais relatifs à l'achat de produits alimentaires pour les vœux du Maire.

La première facture concerne la boulangerie Feuillette pour un montant de 20,81 euros payée par Lauriane COUET.

La deuxième facture concerne Metro pour un montant de 189,54 euros payée par Lauriane COUET.

La troisième facture concerne Auchan pour un montant de 77,53 euros payée par Franck MUSSARD.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au remboursement des sommes indiquées ci-dessus à Lauriane COUET et Franck MUSSARD.**

## 9. Mandatement avant le vote du Budget primitif 2023

### Délibération DE07-31012023

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

**Budget principal :**

AGENCE 7 LIEUX : 1 872,00 euros (c/ 2151)

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter le paiement des deux factures ci-dessus dans les conditions exposées ci-dessus.**

## 10. Comptes-rendus des commissions communales

### **Commission manifestations :**

Rapporteur : Fabien LECERF

Le réveillon a été une réussite. 155 personnes présentes dont 17 voivrais et 132 hors commune. Le montant des dépenses est de 3 978,43 euros. Les recettes ont couvert les dépenses.

La commission a voté de ne pas reconduire cette manifestation pour le nouvel an 2024 au vu du faible nombre de voivrais. Il va donc être proposé aux associations ou aux personnes intéressées de reprendre cette manifestation.

Vœux du Maire : Les dépenses pour les vœux du Maire : 1 970,65 euros pour 300 personnes.

Le film qui sera diffusé à la salle le 21 février sera « chœur de Rockers ».

Une session pour les premiers secours aura lieu pour le personnel et le personnel communal.

La commission propose de retransmettre les matchs de la coupe du monde de rugby à la salle communale.

La commission travaille sur les rencontres de quartiers afin de définir un calendrier.

Le Voivrais sera distribué aux habitants au printemps

## **11. Comptes-rendus des commissions communautaires**

### **Commission santé :**

Rapporteur : Jérôme BELFORT

Une réunion aura lieu le 6 février afin de rencontrer les médecins et visiter le lieu d'accueil des patients.

### **Commission Voirie / patrimoine (bâtiments communautaires) :**

Rapporteur : Fabien LECERF

Le budget alloué pour la voirie communautaire en 2023 s'élève à 783 385, 00 euros TTC (fonctionnement et investissement).

Il comprend en fonctionnement : l'entretien des routes selon le programme établi par commune, l'entretien des fossés et de la végétation aux abords des routes, la signalétique et l'entretien des boucles villageoises (chemins pédestres).

En investissement, il s'agit principalement de remplacer un véhicule qui a été volé.

De nouveaux marchés vont être lancés cette année car les anciens arrivent à terme, il s'agit :

- du marché VRD
- du marché assainissement de la voirie (curage des fossés)
- du marché entretien de la végétation
- du marché balayage

Des travaux sont à l'étude afin de sécuriser les biens dans un local suite au vol important de matériel aux services techniques.

Au niveau du patrimoine communautaire, la programmation des travaux pour cette année est la suivante :

- Maison de Santé
- Sécurisation extérieure des locaux des services techniques (clôture, portail, alarme, vidéosurveillance)

La réflexion sur la voie La Suze – La Flèche se poursuit.

La sécurisation des ponts sur les communes est également en réflexion.

En cas de neige, le sel est mis à disposition des communes et le déneigement sera effectué par les entreprises Léveillé- Martin.

## 12. Questions diverses

### **Comptes de Gestion et Comptes administratifs :**

Les Comptes de Gestion et Comptes administratifs seront votés le 7 mars 2023.

### **Les Budgets primitifs 2023 :**

Les Budgets primitifs seront votés le 4 avril 2023.

### **Observatoire des Vallées :**

L'observatoire sera réinstallé durant la première semaine de mars.

### **Banc sur la place de l'église :**

La réparation est prévue très prochainement. Les assurances se rencontrent courant février.

**La séance est levée à 21h30.**

### **SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 31 janvier 2023 :**

<b>M. Franck BARRIER</b>	<b>M. Jérôme BELFORT</b>	<b>M. Dominique COLIN</b>	<b>Mme Martine COUET</b>
Absent excusé		Absent excusé	
<b>Mme Sandrine DEMAYA</b>	<b>Mme Lydia DESBOIS</b>	<b>Mme Linda EL KRIMI</b>	<b>M. Miguel FIMIEZ</b>
Absente excusée	Absente excusée	Absente excusée	Absent excusé

<b>Mme Nicole GUYON</b>	<b>M. Pascal JOUSSE</b>	<b>Mme Anne-Laure JODEAU-BELOTTI</b>	<b>M. Fabien LECERF</b>
<b>Mme Sylvie LE DRÉAU</b>	<b>M. Cyrille OLLIVIER</b>		